

Duhamel



BULLETIN NO 8 - JUILLET 2025

Chères citoyennes,
Chers citoyens,



En cette belle saison estivale, au nom de tous les employés municipaux et des membres du Conseil, je tiens à vous souhaiter un été agréable en famille et entre amis, tout en profitant de notre magnifique nature.

J'aimerais vous proposer quelques devoirs en tant que membres de notre belle Municipalité :

1^{er} devoir : DOSSIER MINIER

Le 31 août prochain, il y aura un référendum concernant le projet de mine de graphite à ciel ouvert dans notre région :

- assurez-vous d'être inscrit sur la liste électorale et
- participez au référendum

2^e devoir : VENTE D'ESSENCE À DUHAMEL

Encouragez la mise en place de la **Coopérative de solidarité de Duhamel**, qui a pour mission d'offrir à nouveau la vente d'essence, essentielle à la poursuite de notre développement économique.

3^e devoir : NOTRE ENVIRONNEMENT

Prenez le temps de réaliser UNE activité pour profiter de la nature qui nous entoure :

- Balade en bateau, canot, kayak, ponton, natation, etc... sur nos cours d'eau
- Promenade dans nos magnifiques sentiers

Soyez des ambassadeurs de la protection de la nature !

Au plaisir de vous y croiser,

David Pharand,
Maire

RECEVEZ VOTRE BULLETIN
MUNICIPAL PAR
COURRIEL



Les communications vous intéressent ?

JOIGNEZ-VOUS À NOTRE ÉQUIPE



OFFRE D'EMPLOI Agent(e) en loisirs, culture et tourisme

EN AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

Sous la supervision de la directrice générale, la municipalité de Duhamel est à la recherche d'un agent ou d'une agente en loisirs, culture et tourisme. Le poste est à temps plein et syndiqué.

Objectifs :

- Planifier, organiser et animer des activités et des ateliers
- Faire connaître aux citoyens les services disponibles sur le territoire.
- Maintenir et mettre à jour le site internet et la page Facebook municipale
- Rechercher des programmes de subventions et inscrire la municipalité à ces derniers
- Concevoir l'infolettre municipale

Exigences:

- Diplôme d'études professionnels (DEP) ou l'équivalent
- Permis de conduire valide
- Bilinguisme un atout
- Connaissance Office 365
- Canvas / Cyber impact / Facebook / Site internet / (un atout)

Tâches et responsabilités :

- Planifier en détail les programmes d'activités récréatives dans divers domaines tels que les loisirs, la culture et le tourisme
- Superviser l'organisation des ressources matérielles nécessaires aux activités
- Promouvoir les différentes activités de la Municipalité
- Offrir des services de location d'équipements (vélo, raquettes etc.) sur réservation
- Donner l'information sur les activités (piste cyclable, sentiers pédestres, lacs etc.)
- S'assurer du respect des règles d'hygiène et de sécurité sur les lieux où se déroulent les activités
- Représenter la municipalité sur divers comités régionaux du Service
- Travailler en collaboration avec les organismes municipaux
- Toutes autres tâches pouvant être jugées connexes

Horaire :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 (*horaire variable et flexible, occasionnellement selon les activités et la saison - le samedi et/ou le dimanche*)

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon la convention collective en vigueur.

Taux horaire : entre 22.01\$ et 25.59\$ de la classe 4.

Si ce poste vous intéresse, faites parvenir votre candidature avant 16 h, le 14 juillet 2025, à l'adresse suivante :

Madame Liette Quenneville, directrice générale
POSTE : Agent(e) en loisirs, culture et tourisme
Municipalité de Duhamel
1890, rue Principale
Duhamel, Qc J0V 1G0

Par courriel : dg@municipalite.duhamel.qc.ca

La municipalité remercie tous les candidats de leur intérêt et seules les personnes ayant été sélectionnées pour une entrevue seront contactées.

EN AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

RÉFÉRENDUM

DIMANCHE 31 AOÛT 2025, de 10 h à 20 h

1890, rue Principale

Le 13 mai dernier, le Conseil municipal de Duhamel a adopté une résolution autorisant la tenue d'un référendum portant sur la question suivante :

« Êtes-vous favorable à l'implantation d'un projet minier de graphite à ciel ouvert se situant à l'est de la municipalité de Duhamel, à proximité du lac Doré ? »

Cette démarche vise à consulter directement les citoyens sur un enjeu majeur pour l'avenir de notre communauté.

Dans le cas d'un référendum, un représentant d'entreprise propriétaire à Duhamel a le droit de voter. Communiquez avec la Municipalité si c'est votre cas.

Votre participation est essentielle.

Pour toute question ou information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec Monique Dupuis, présidente d'élection au 819 428-7100, poste 1612.



COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE POUR LE RÉFÉRENDUM

Horaire :

Lundi 11 août 2025 : de 10 h et 13 h

Vendredi 15 août 2025 : de 14 h 30 à 17 h 30 et de 19 h à 22 h

IMPORTANT

Au cours de la première semaine d'août 2025, une semaine avant le début de la période de révision de la liste électorale pour le référendum, toutes les personnes inscrites sur la liste recevront une confirmation (formulaire SR-15.2) par courrier. Si vous ne recevez pas cette confirmation, vous aurez la possibilité de vous rendre à la commission de révision pour être ajouté à la liste officielle.

Vous pourriez avoir droit de vote si vous êtes :

- Propriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire ;
- Propriétaire d'un immeuble à logements ;
- Propriétaire d'une compagnie;
- Locataire d'un local commercial;

dans la municipalité de Duhamel et ce, depuis le **28 MARS 2025** ou avant.

Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour du référendum et avoir la citoyenneté canadienne le **31 août 2025**.

De plus, vous ne devez pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

La municipalité vous permet de voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez remplir le verso du formulaire [SMRC-9.2](#) ou [SMRC-9.1](#) .

La demande d'inscription sur la liste électorale ou référendaire reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription, une procuration ou une demande de vote par correspondance existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

Les formulaires d'inscription et de procuration sont disponibles sur notre site internet.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

2 novembre 2025

Souhaitez-vous poser votre candidature en tant que mairesse ou maire ou conseillère ou conseiller?

Période de dépôt des déclarations de candidatures

- **Dates de dépôt** : Vous pouvez soumettre votre déclaration de candidature du 19 septembre au 3 octobre 2025, jusqu'à 16 h 30.
- **Journée du 3 octobre 2025** : Les déclarations peuvent être déposées entre 9 h et 16 h 30. Après 16 h 30, aucune déclaration ne sera acceptée.

Pour poser votre candidature, vous devez fournir les documents suivants :

- Formulaire SM-29 rempli
- Pièce d'identité : Vous devez fournir l'original (copie non acceptée) d'une pièce d'identité qui répond aux deux exigences suivantes :
 - elle contient au moins votre nom et votre date de naissance;
 - elle a été délivrée par le gouvernement du Québec ou du Canada (exemple : permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport ou certificat de citoyenneté). Les pièces d'identité en provenance du gouvernement d'une autre province que le Québec ne sont pas acceptées.

Il est possible de télécharger le formulaire SM-29 à l'adresse suivante :

<https://municipalite.duhamel.qc.ca/fr/municipalite/elections/declaration-de-candidature>

ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES

Vous pourriez avoir droit de vote si vous êtes :

- Propriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire ;
- Locataire d'un local commercial;

dans la municipalité de Duhamel et ce, depuis le **18 SEPTEMBRE 2025** ou avant.

Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection et avoir la citoyenneté canadienne le **2 novembre 2025**.

De plus, vous ne devez pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

RAPPEL

**L'utilisation de pièces pyrotechniques est interdite
sur le territoire de Duhamel?**



Le Règlement uniformisé en prévention incendie adopté le 3 juin 2024, précise que l'utilisation de feux d'artifice en vente libre est prohibée en raison des risques élevés d'incendie.

Le non respect de ces restrictions peut entraîner des amendes dont les détails sont précisés dans le Règlement 2024-03.

Informations et plaintes

Pour toute question relative à cette réglementation, veuillez contacter le Service incendie au 819 981-0092 ou par courriel à incendie@municipalite.duhamel.qc.ca. En cas de plaintes concernant le non-respect de cette interdiction, merci de vous adresser à la Sûreté du Québec au 310-4141.

Accès aux lacs de Duhamel :
INSPECTION DES EMBARCATIONS OBLIGATOIRE

**PROTÉGEONS NOS PLANS D'EAU,
UNE GOUTTE À LA FOIS**

L'accès aux lacs pour les embarcations motorisées, que ce soit pour la mise à l'eau ou la sortie, doit **obligatoirement** se faire par une rampe de mise à l'eau publique ou commerciale.

(Voir le Règlement sur les accès aux lacs (2025-05) adopté le 5 mai 2025)

Bien qu'une inspection visuelle soit considérée comme conforme, **le lavage des embarcations est fortement recommandé** pour minimiser les risques de propagation d'espèces aquatiques envahissantes.

STATION DE LAVAGE SANS FRAIS
située au 1890, rue Principale



ACCÈS GRATUIT POUR LES PROPRIÉTAIRES



**Pour le lac Gagnon
et autres lacs**

CAMILLE CYR DESMARAIS
1857, route 321
Cellulaire : 438 502-6419

Pour le lac Simon

LOCATION SPORT DUHAMEL
Pierre Boudreault
800, chemin du Tour-du-Lac
Cellulaire : 819 743-3062

FRAIS APPLICABLES POUR LES NON RÉSIDENTS



AUTRES INFORMATIONS :
Bureau municipal
1890, rue Principale

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h
Téléphone : 819 428-7100, poste 1601



Collecte d'encombrants

Aidez-nous à garder notre
Municipalité propre et accueillante



Du 1er mai au 25 octobre, il est possible de faire une demande auprès du service des travaux publics pour le ramassage de vos meubles, électroménagers et autres déchets encombrants à l'adresse de votre propriété.

Pour effectuer cette demande, veuillez remplir et retourner le **FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LA COLLECTE D'ENCOMBRANTS**, disponible sur notre site internet, par courriel à l'adresse suivante : dtp@municipalite.duhamel.qc.ca.

VOUS AVEZ UNE PISCINE OU VOUS PENSEZ EN INSTALLER UNE ?



Si vous envisagez d'installer une piscine sur votre propriété prochainement, il est crucial de soumettre une demande de permis à la Municipalité avant de commencer vos travaux.

Guide d'application

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis à disposition un guide d'application du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Ce guide permet aux propriétaires de s'assurer que leur installation respecte les normes en vigueur.

Formulaires d'autoévaluation

Pour déterminer si vos installations sont conformes aux normes ou pour vous informer avant l'achat d'une piscine résidentielle, utilisez le formulaire d'autoévaluation adapté au type d'installation souhaité.

Le guide d'application et les formulaires d'autoévaluation sont disponibles au lien suivant :

<https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles/securisez-piscine>

SÉCURITÉ PUBLIQUE



CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Encore cette année, les cadets de la SÛRETÉ DU QUÉBEC patrouilleront le territoire de la Municipalité durant toute la période estivale et ainsi assurer la sécurité de nos citoyens, des villégiateurs et des touristes en faisant de la sensibilisation.



PRÉVENTIONNISTES

Dans le cadre du schéma de couverture de risques et du plan de mise en œuvre de la MRC Papineau, il a été décrété que l'objectif numéro un est la prévention.

Afin de pouvoir atteindre ses objectifs, le Service de sécurité incendie la Municipalité de Duhamel procèdera à des visites de prévention auprès des résidents et des commerces. Les visites se feront entre 9 h 30 et 18 h. Le propriétaire ou le locataire doit prévoir entre 15 et 30 minutes de son temps pour ces visites. Pendant la visite, les préventionnistes vérifieront les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, les extincteurs portatifs, les systèmes de chauffage, les installations électriques, la présence de matières dangereuses, etc.

Si vous êtes absent lors de la visite du pompier, un accroche-porte sera laissé et il vous suffira de communiquer avec ce service pour prendre un rendez-vous.

NOUVEAU

QUATRE (4) NOUVELLES BOUÉES

En conformité au *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*

La Municipalité de Duhamel a installé quatre (4) nouvelles bouées sur les plans d'eau suivants :

- **Lac Gagnon**
- **Rivière Ernest**
- **Rivière de la Petite-Nation**
- **Rivière Preston**



**Soyez vigilant à la nouvelle signalisation
lors de votre navigation sur ces cours d'eau.**



Amateurs de basketball :

Un panier a été installé près du poste de lavage des embarcations (à l'arrière de votre hôtel de ville)

C'est à vous de jouer!



Fête des citoyens

Samedi 6 septembre 2025

Inscrivez cette date à votre agenda



**SOUPER DE HOT-DOGS
ET BLÉ-D'INDES**



PLUS D'INFORMATION À VENIR... SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK